



Le 20 octobre 2020

L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 1L1

OBJET : Réunification familiale des réfugiés

Monsieur le Ministre,

Récemment, vous avez annoncé des mesures louables pour permettre à davantage de familles de se réunir au Canada, malgré la pandémie, avec de nouveaux engagements pour **accélérer le parrainage des conjoints** et permettre **l'entrée des membres de la famille élargie**. Je vous remercie d'avoir pris ces mesures.

Aujourd'hui, nous vous écrivons pour vous demander d'étendre ces gestes importants en introduisant des mesures permettant de réunir rapidement les familles de réfugiés. Comme vous le savez, les réfugiés connaissent toutes les difficultés des autres familles, et même plus, car les membres de la famille sont souvent eux-mêmes victimes de persécution pendant qu'ils attendent, ou peuvent vivre dans des situations précaires après avoir été forcés de fuir de chez eux.

Comme vous le savez également, les personnes qui sont acceptées comme réfugiés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié doivent attendre longtemps avant de pouvoir retrouver les membres de leur famille à l'étranger, dans certains cas après avoir attendu des années pour leur propre audience. Elles doivent d'abord faire une demande de résidence permanente. Une fois qu'elles ont obtenu la résidence permanente (une attente de plus de deux ans selon le délai de traitement publié par la CISR), elles doivent ensuite attendre la finalisation des demandes des membres de leur famille à l'étranger. Les délais de traitement des membres de la famille des réfugiés ne sont pas publiés par IRCC, malgré les demandes répétées du CCR et les promesses d'IRCC de les fournir – nous ne pouvons que présumer que votre ministère considère les statistiques comme trop embarrassantes à publier. Les parents manquent des années de la vie de leurs enfants parce que nous ne donnons pas la priorité à leur réunification.

Nous avons récemment été informés par vos fonctionnaires qu'il y a 45 000 personnes dans « l'inventaire » des personnes protégées en attente de résidence permanente. 45 000 vies retardées et privées du confort de leur famille. En fonction des objectifs actuels en matière de niveaux d'immigration, il faudra plus de deux ans pour finaliser ces demandes, sans tenir compte des nouvelles demandes qui s'ajoutent chaque mois.

La pandémie a bien sûr entraîné la suspension ou le ralentissement des activités des bureaux d'IRCC au Canada et dans le monde, y compris le traitement des demandes des personnes protégées et des membres de leur famille. Bien que nous comprenions cela, pour ceux et celles pour qui la vie est en suspens, cela signifie peu de choses sans des réponses de la part de notre gouvernement.

La longue séparation familiale a un impact énorme sur les personnes concernées et indirectement sur les collectivités où elles vivent. Le fardeau économique est lourd : beaucoup envoient de l'argent, à partir du peu de revenus qu'ils ont, pour soutenir leur famille à l'étranger. Les conséquences sur la santé mentale sont dévastatrices. Ayant attendu un an et demi après avoir été accepté comme réfugié sans que sa demande avance, un père déclare : « Depuis un an, je suis envahi par un sentiment de déprime et de solitude. Le Canada est un pays magnifique et incroyable, mais je ne ressens que de la tristesse et de la déception. »

Dans certains cas, les membres de la famille à l'étranger se trouvent dans des situations très dangereuses. Le CCR a la chance d'avoir un arrangement de longue date avec IRCC qui nous permet d'identifier les cas impliquant des enfants séparés, qui bénéficient alors d'un traitement accéléré. Mais même parmi les cas qui font l'objet de cette attention particulière, les délais sont parfois excessivement longs. Parmi les exemples de situations dans lesquelles se trouvent les enfants, on peut citer des mineurs confiés à des connaissances qui sont négligentes, voire violentes, des adolescents en dehors de leur pays d'origine et qui n'ont personne pour s'occuper d'eux, des enfants dans les zones de guerre, des enfants montrant des signes prononcés de détresse psychologique, des enfants qui vivent cachés en raison des risques encourus de la part du persécuteur, et des enfants qui étaient hébergés chez un parent ou un grand-parent qui est maintenant décédé, les laissant sans abri ainsi qu'endeuillés.

Vous trouverez ci-joint deux exemples de familles touchées, pour illustrer l'agonie aiguë causée par la séparation familiale. Si de nombreuses personnes séparées de leur famille par les règles d'immigration peuvent attirer l'attention sur leur situation par des appels publics et via les médias, la plupart des familles de réfugiés doivent éviter toute publicité qui pourrait les identifier ou identifier les membres de leur famille, en raison du risque de persécution. Il est donc d'autant plus important d'être attentif à ces voix qui ne peuvent s'élever publiquement.

Une partie de l'obligation du Canada envers les réfugiés consiste à assurer la réunification familiale dans un délai convenable. Il est honteux que nous ne nous acquittions pas de cette obligation. Nous vous demandons, je vous demande de prendre des mesures urgentes, aujourd'hui, afin que la réunification familiale rapide des réfugiés soit une réalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Dorota Blumczynska
Présidente

[version française de la lettre envoyée au ministre]